

MAP -BURUNDI BUHIRE

MOUVEMENT D' ACTIONS PATRIOTIQUES

BUREAU DE COORDINATION

**POSITION DE MAP SUR LES CRIMES COMMIS AU BURUNDI DEPUIS
L'INDEPENDANCE JUSQU'A NOS JOURS**



PAIX – JUSTICE - PROSPERITE

« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots » (Martin Luther King)



POSITION DE MAP SUR LES CRIMES COMMIS AU BURUNDI DEPUIS L'INDEPENDANCE JUSQU'A NOS JOURS

Les Burundais pleurent chaque jour¹, les leurs, massacrés ou portés disparus durant les tristes événements que le Burundi a connus depuis son indépendance le 1er juillet 1962 jusqu'aujourd'hui. Il s'agit principalement :

- Des massacres des Tutsis dans le sud du Burundi et dans la capitale Bujumbura déclenchés le 29 avril 1972 et la répression aveugle du pouvoir en place contre les Hutu, qui ont emporté plusieurs intellectuels de cette communauté sur pratiquement tout le territoire national ;
- L'assassinat du président Melchior Ndadaye et certains de ses collaborateurs suivi par des massacres qui ont essentiellement visé des Tutsi ;
- Des massacres des séminaristes de Buta le 30 avril 1998 commis et revendiqués par le CNDD-FDD;
- Le massacre des étudiants hutu au campus Mutanga et l'attaque du Campus Kiriri qui a emporté plusieurs innocentes tutsi ;
- Le déclenchement des massacres des jeunes manifestants et opposants contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza contraire à l'Accord de Paix d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation et à la constitution de 2005. La première victime est tombée le 26 avril 2015, un jeune de 15 ans, KOMEZAMAHORO.

A ces crimes, s'ajoutent ceux commis depuis l'indépendance, à savoir ceux de 1965, de Ntega et Maragangara d'août 1988 commis par le PALIPEHUTU suivis des exactions de l'armée burundaise, ceux déclenchés le 21 octobre 1993 suite à l'assassinat du Président Ndadaye que le rapport UN/S/1996/682 des Nations Unies a qualifié d'actes de génocide contre les Tutsi, ceux de Bugendana, Teza, Nyabiraba, Mukike, etc. commis par la rébellion du CNDD-FDD.

Soucieux de l'urgente nécessité de refondation de la Nation et de l'Etat burundais, le Mouvement d'Actions Patriotiques, MAP-BURUNDI BUHIRE rend public sa position sur tous les crimes commis au Burundi depuis son indépendance jusqu'aujourd'hui.

- 1) MAP-BURUNDI BUHIRE a pris connaissance des processus en cours de lancement des mandats d'arrêt en vue d'arrêter et traduire en justice un nombre de suspects dans l'assassinat du Président Melchior Ndadaye et ses collaborateurs, en octobre 1993. En même temps, les victimes des

¹ 1965 : octobre, 1972 : avril, 1988 : août, 1993 : octobre, depuis 2015 : chaque jour.



massacres perpétrés contre les Tutsi en octobre 1993 réclament justice. D'autres voix s'élèvent pour réclamer la vérité sur les massacres d'avril 1972, qui ont occasionné plusieurs milliers de morts. Enfin, d'autres voix réclament que les auteurs des massacres perpétrés contre les civils burundais depuis avril 2015 soient également identifiés et traduits en justice.

- 2) MAP-BURUNDI BUHIRE, dans sa vision pour la refondation de la Nation et de l'Etat burundais, a exprimé sa profonde préoccupation sur les crimes que le Burundi a connus depuis son indépendance en juillet 1962, et dont les auteurs n'ont jamais été, ni identifiés, ni traduits en justice. Dans ce contexte, MAP-BURUNDI BUHIRE considère qu'une justice indépendante, impartiale, équitable et efficace, pour tous, est le grand vecteur de la bonne gouvernance, du développement, de la démocratie et de la réconciliation. Cette justice doit être équitable pour tous les burundais, victimes de ces massacres et bourreaux.
- 3) MAP-BURUNDI BUHIRE se réfère au Rapport de la Commission Internationale d'Enquête des Nations Unies, présenté au Conseil de Sécurité, en juillet 1996, dont la mission était d'établir les faits concernant l'assassinat du Président du Burundi, le 21 octobre 1993, ainsi que les massacres qui ont suivi. Dans ses conclusions, la Commission avait considéré que les preuves indirectes étaient suffisantes pour conclure que l'assassinat du Président Ndadaye et de ses collaborateurs avait été prémédité dans le cadre d'un coup d'État qui a renversé le Président, et que le coup d'État avait été préparé et exécuté par des officiers occupant des postes élevés dans la hiérarchie de l'armée burundaise. La Commission estimait toutefois qu'étant donné les éléments de preuve dont elle disposait, en ce moment, elle n'était pas en mesure d'identifier les personnes qui devraient être traduites en justice pour ce crime.
- 4) La Commission estimait en outre qu'elle disposait des éléments de preuves suffisants pour établir que des actes de génocide avaient été perpétrés au Burundi contre la minorité tutsie le 21 octobre 1993 et les jours suivants, à l'instigation et avec la participation de certains militants et responsables hutu du FRODEBU, y compris au niveau des communes. La Commission concluait, par conséquent, qu'une compétence internationale devait s'exercer à l'égard de ces actes. La Commission recommandait que cette compétence internationale devrait également s'étendre aux crimes



perpétrés dans le passé, en particulier ceux relatifs aux massacres de 1972, afin de déterminer si ces derniers constituaient des actes de génocide.

- 5) MAP-BURUNDI BUHIRE s'inscrit dans la logique proposée par la Commission Internationale d'Enquête des Nations Unies, de mettre en place un organe international chargé d'enquêter sur l'assassinat du Président Melchior Ndadaye et ses collaborateurs et les graves crimes commis en 1993, en 1972, etc. Cet organe devrait être doté de moyens et de pouvoirs qui lui permettraient d'inspecter tous les fichiers et dossiers, d'ordonner la divulgation de toutes les pièces existantes, d'appeler des témoins, de faire réprimer le faux témoignage, de garantir la sécurité des témoins et l'immunité ou des remises de peine en faveur de toute personne disposée à lui prêter sa coopération.
- 6) Concernant les crimes commis depuis 2015, MAP-BUHIRE soutient entièrement les conclusions du Rapport du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies et souhaite que la Cour Pénale Internationale commence à lancer des mandats d'arrêts contre les présumés auteurs de ces crimes suite aux enquêtes entamées en 2017 afin de stopper ces crimes qui continuent à se commettre au grand jour et en toute impunité.
- 7) Les burundais doivent s'unir et créer un vaste rassemblement autour de la vision de refondation de la Nation burundaise, où les crimes de toute nature seront bannis, une Nation paisible, digne et prospère.
- 8) MAP-BURUNDI BUHIRE rend un vibrant hommage à toutes les victimes emportées par la barbarie humaine, la haine et l'incompétence des responsables politiques.
- 9) MAP-BURUNDI BUHIRE adresse un message de sympathie à toutes les familles dont les leurs ont été assassinés, portés disparus, violés ou castrés et réaffirme qu'une justice indépendante et impartiale est le gage de la stabilité politique, du développement et de la cohésion sociale.

Fait à Bruxelles, 04 mai 2019

Pour le Bureau de Coordination de MAP-BURUNDI BUHIRE

Libérat NTIBASHIRAKANDI, porte-parole